

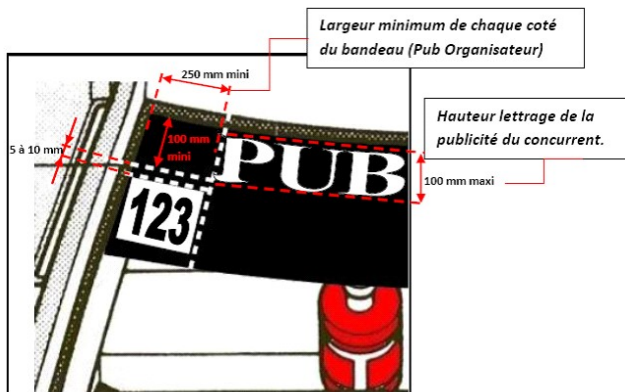
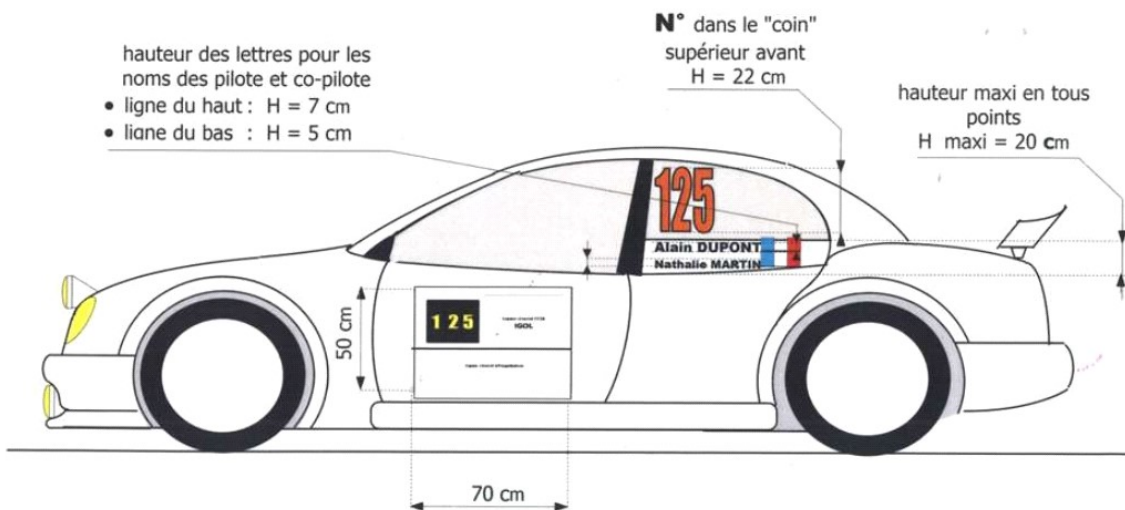
## ANNEXE 1 - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est autorisé :

- De n'apposer sur les vitres latérales arrière (portes et/ou custodes) que les numéros de course fournis par l'organisateur et les noms des pilotes et copilotes conformément au dessin ci-dessous
- D'apposer la plaque de rallye située à l'arrière sur la lunette arrière ou la vitre du hayon.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de porte l'organisateur délivrera un jeu de 2 numéros adhésifs qui seront à apposer conformément au dessin ci-dessous :

- Sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant.



Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare - brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative art. :3.1.5) de l'organisateur.

Cette publicité doit obligatoirement être

positionnée sur la surface vitrée (pare -brise) de la voiture, sans empiéter sur les parties métalliques : montants de pare-brise ou pavillon (voir Art. 5 : Publicité)

**Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm)**

## ANNEXE 2 - PLANNING DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous.

Il n'est possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit.

Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

<b>E.S.</b>	<b>Km</b>	<b>Samedi 13 (9h00-20h00)</b>	<b>Dimanche 14 (8h00-19h00)</b>	<b>Mardi 16 (9h00-20h00)</b>	<b>Mercredi 17 (8h00-19h00)</b>
<b>1/4</b>	14,56 Km	<b>Autorisé</b>			<b>Autorisé</b>
<b>2/5</b>	13,11 Km	<b>Autorisé</b>			<b>Autorisé</b>
<b>3/6</b>	13,10 Km	<b>Autorisé</b>			<b>Autorisé</b>
<b>7</b>	1,30 Km				
<b>8/12</b>	4,20 Km		<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	
<b>9/13</b>	21,94 Km		<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	
<b>10/14</b>	17,36 Km		<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	
<b>11/15</b>	18,69 Km		<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	

L'épreuve spéciale 7 sera reconnu avec la voiture de course le vendredi 19 avril au départ du rallye (secteur 1)